

426

S. D. 239-5

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. HENRI RICARD, tendant à la réglementation du commerce des produits cupriques anticryptogamiques. (N° 156, année 1903. — Urgence déclarée.)

(Nommée le 29 mai 1903.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PÉDEBIDOU.  
2<sup>e</sup> — FORTIER.  
3<sup>e</sup> — JULES BRISSON.  
4<sup>e</sup> — LORDEREAU.  
5<sup>e</sup> — PRILLIEUX. *Président*  
6<sup>e</sup> — PRADAL.  
7<sup>e</sup> — VAGNAT.  
8<sup>e</sup> — HENRI RICARD. *Rapporteur*  
9<sup>e</sup> — RAQUET. *Secrétaire*



La Commission nommée pour  
l'étude du projet de loi concernant la réglementation  
de la vente des produits en jattes avec esqote gainque

La Commission s'est réunie le  
29 mai pour la Commission du Bureau  
Elle a pour président M. Prilleux  
et pour secrétaire M. Raquet.

Raquet

Le mercredi 3 juin la Commission s'est  
réunie pour entendre l'exposé  
des motifs de M. Henry Riard

Après examen et échange d'observations  
la Commission a adopté le projet de loi et  
prié M. Riard de vouloir bien le charger du  
Rapport

Raquet

Le vendredi 5 juin 1903 la Commission a  
entendu le Rapport de M. Riard et lui  
a donné son adhésion en le priant de le  
déposer sur le bureau du Sénat

Raquet